



1. EDITORIAL

Malgré une année marquée par le COVID et son lot de contraintes, l'activité a été à la hauteur de l'habilitation, reconduite pour l'année 2020, à 755. L'antenne colmarienne a été fortement sollicitée par les magistrats de la juridiction, ce qui a créé un déséquilibre entre les moyens alloués et le niveau de l'activité, allongeant les délais de prise en compte de plusieurs semaines. L'activité sur la juridiction mulhousienne a, quant à elle, été en adéquation avec les moyens humains disponibles. En dépit des circonstances difficiles, les équipes auront œuvré au mieux pour répondre à la demande et effectuer un travail de qualité.

Ceci dit, nous avons noté des écarts mensuels importants en termes d'entrées oscillant de 42 à 83 MJIE et de sorties entre 42 et 96.

Les demandes adressées au service d'investigation ne faiblissent pas, ce qui laisse à voir que nombre de mineurs restent exposés à des ferments de danger dans des contextes familiaux fragilisés.

2. MISSIONS / CONSTATS RELATIFS AUX MESURES ET AUX BENEFICIAIRES

Qui sont-ils, ces mineurs confiés ?

Guère de surprises, comme les années passées, nous avons été témoins de conditions particulièrement dégradées pour un nombre de plus en plus important

d'enfants. Les mineurs rencontrés, dans le cadre du SIE, sont bel et bien les enfants confrontés aux difficultés les plus massives dans des contextes familiaux et socio-économiques marqués par des ruptures, des carences, des formes de déshérence et d'abandon. Pour toutes ces situations, les analyses interdisciplinaires les plus fines et les plus diversifiées possibles, constituent un socle incontournable, pour parvenir à comprendre la complexité des situations et à promouvoir auprès des magistrats des solutions individualisées et adaptées dans le champ de l'assistance éducative. Pour un certain nombre d'enfants, il importe d'appréhender de façon frontale la question de la mise en danger au regard de besoins fondamentaux non pris en compte par des parents, eux-mêmes pris dans des tourments existentielles qui les happent. Dans de telles situations, nous sommes fréquemment confrontés aux impacts de souffrances psychiques, les enfants pouvant alors se retrouver sans adulte capable de les soutenir au quotidien et les guider sur leur chemin d'humanisation.

1. Faits marquants

L'ACTIVITE

Colonne1	2017	2018	2019	2020
AGREMENT	660	660	755	755
MJIE ORDONNEES	660	660	755	755
MJIE REALISEES	660	660	755	755
ECARTS	0	0	0	0
	0 %	0 %	0 %	0 %
STOCK AU 31 DEC	21	21	21	21
NOMBRE DE MJIE PAR TS	42	42	42	42
NOMBRE DE MJIE PAR TS PREVUS PAR BUDGET	42	42	42	42

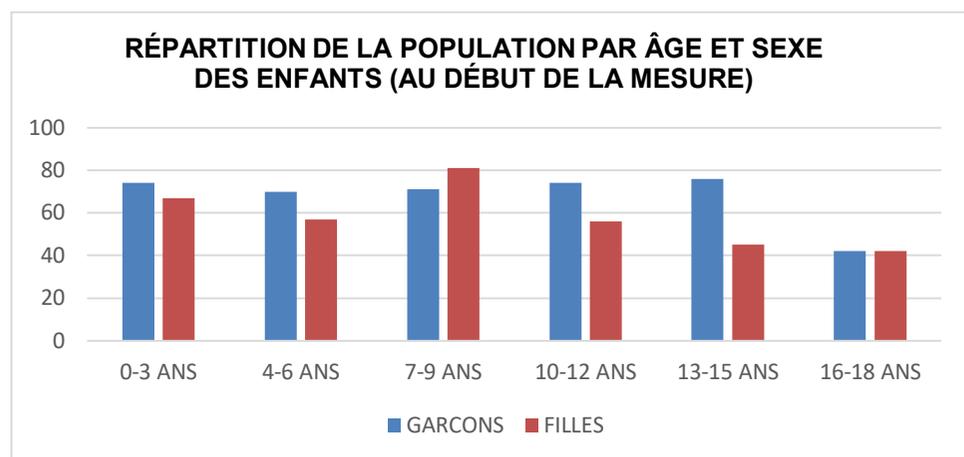
Origine de la mesure

Le juge des enfants se saisit suite à un soit-transmis du parquet. La saisine judiciaire correspond à une réponse au regard de signalements relayés par la CRIPS.

Les informations préoccupantes ont majoritairement pour origine et par ordre décroissant :

- Les espaces solidarités
- L'inspection d'académie
- Les structures de soin (hôpitaux, maison des adolescents, service de pédopsychiatrie, SEPIA...)
- Les services de sécurité : gendarmerie et police
- Les services ou établissements en protection de l'enfance (AEMO, AED, Etablissements...)
- Les autres services d'aide (CMPP, THEMIS, Solidarité Femmes, UDAF...)
- Autres

Par ailleurs, le Juge des Enfants peut être saisi directement par l'un ou l'autre parent, leur avocat, le mineur ou sur délégation de compétence par un autre magistrat.



Répartition de la population par âge et sexe des enfants

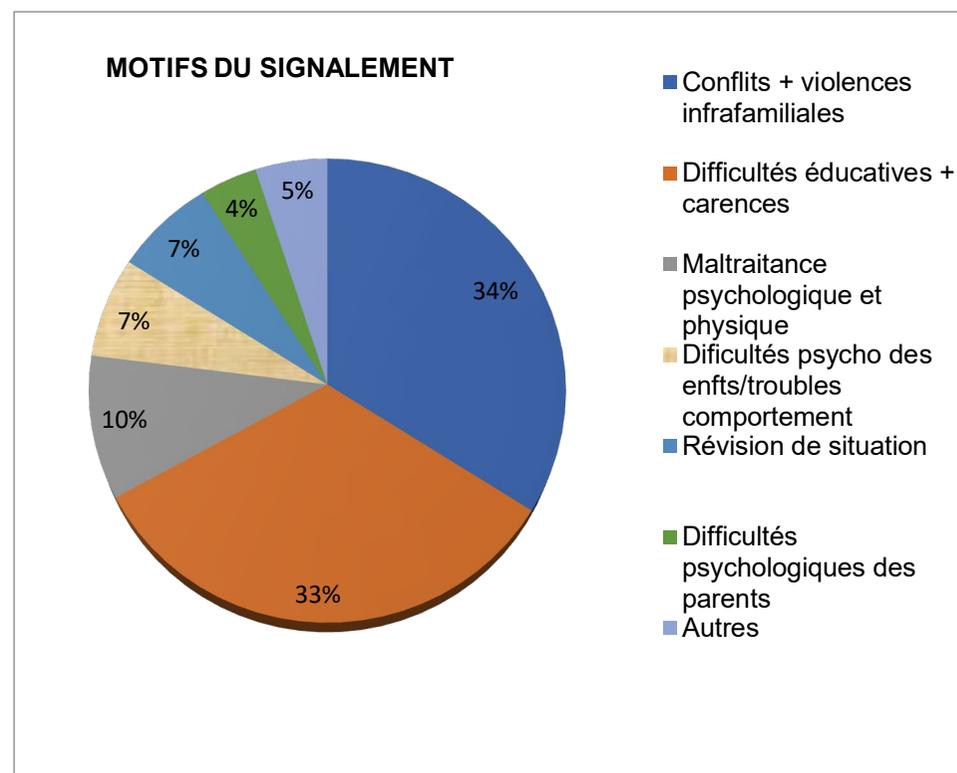
36 % des mineurs ont moins de 6 ans.
 37 % des mineurs sont dans la fourchette de 6 à 12 ans.
 16 % des mineurs sont des adolescents de 13 à 15 ans.
 11 % des mineurs sont des grands adolescents.

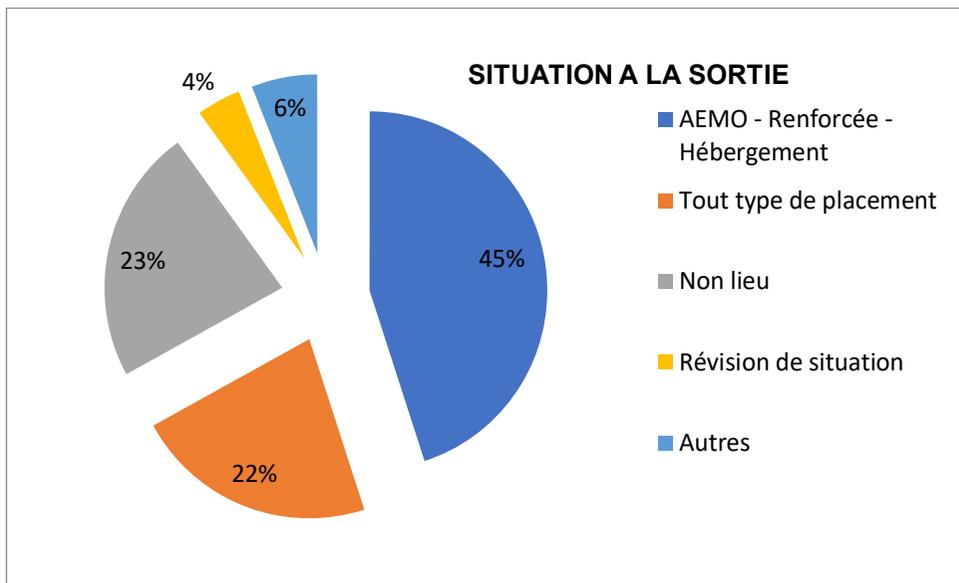
54 % des mineurs sont des garçons et 46 % des filles.

Cette donnée statistique varie peu d'une année sur l'autre.

Au final, 73 % des mineurs ont un âge compris entre 0 et 12 ans, donnée constante d'une année sur l'autre qui marque la façon dont est positionné le SIE dans la dynamique de complémentarité du dispositif MJIE avec le STEMO.

A noter que la saisine pour les filles a augmenté de 4 % cette année.





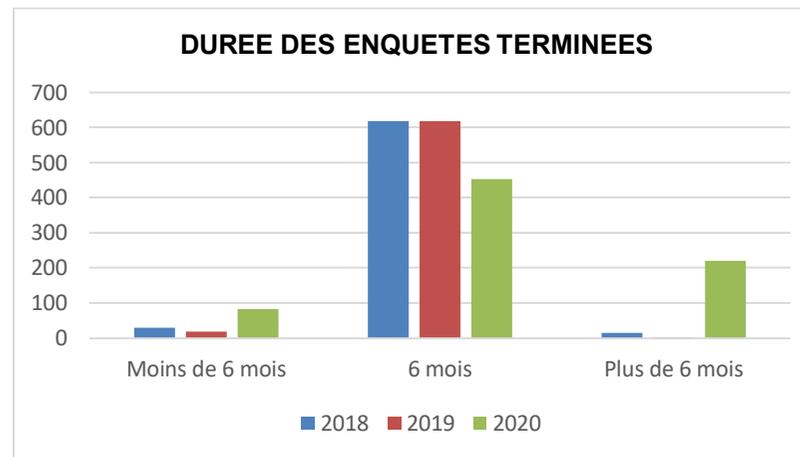
Préconisation en fin de mesure

Pour 45 % des mineurs, nous préconisons une intervention en milieu ouvert.

23 % des fins de mesures sont des non-lieux ou plus lieu à intervention éducative, soit en raison d'une amélioration des conditions de prise en charge, soit en raison d'une nécessité de proposer une pause éducative au regard du dossier d'Assistance Educative et de la très relative adhésion des parents et des mineurs à toutes les propositions d'aide.

Pour 22 % des enfants, la mise en danger constatée nécessite d'envisager un placement soit familial, soit en établissement, soit en accueil de jour, soit auprès d'un tiers digne de confiance ou encore sous forme de placement à domicile. Ce type d'orientation correspond à 160 mineurs soit 65 de plus que l'an dernier.

Le nombre de non-lieux a augmenté de 4 % cette année, le nombre de mesures d'AEMO de 10 % alors que le nombre de jeunes nécessitant une mise sous protection via une mesure de placement augmente de 6 %.



Durée des mesures terminées

Le confinement lié à la pandémie et le télétravail inhérent, nous ont amenés à solliciter auprès des magistrats une prorogation pour 220 MJIE. C'est pourquoi 29 % des mesures ont duré plus de 6 mois. 60 % des MJIE ont néanmoins pu être menées dans le délai habituel de 6 mois. Les mesures de moins de 6 mois, 11 %, correspondent à des révisions de situation ou à des délégations de compétence.



3. FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE

3.1. Vie du service

La vie du service a été marquée par le départ à la retraite de son Directeur Monsieur Jean DUMEL en début d'année. Très rapidement, le COVID est venu perturber le fonctionnement du SIE, puisque nous avons été contraints de mi-mars à mi-mai au télétravail, ce qui au regard de la fragilité des familles qui nous sont adressées et de l'enjeu de protection des enfants a été un vrai challenge. Les équipes ont su faire preuve d'adaptation et de créativité pour maintenir le lien avec les familles et veiller à la sécurité des enfants. Fin avril, le poste de Direction a été pourvu, mais rapidement, des soucis de santé ont éloigné la directrice du SIE. Nous pouvons souligner l'investissement sans faille des cadres intermédiaires qui ont assuré la continuité du service tout au long de l'année.

Au-delà, la dynamique de formation dans laquelle s'inscrit habituellement le SIE a été freinée cette année du fait du contexte COVID. Néanmoins, certaines fenêtres de tir en termes de formation ont permis aux professionnels d'enrichir leurs connaissances et compétences.



3.2. Partenariat et travail avec les familles

Le partenariat avec les professionnels :

Le travail partenarial est incontournable pour la mission qui est la nôtre. Il permet de prendre en compte les observations des professionnels ayant connaissance de la situation des mineurs, d'appréhender plus finement la complexité des familles et d'apporter des éclairages concourant à la compréhension du fonctionnement du système familial. Le partenariat vient de fait, servir au mieux notre mission d'aide à la décision du magistrat ; ce dernier ne pouvant s'appuyer que sur des informations avérées, vérifiées, croisées et analysées.

Si parfois les rapports peuvent à l'occasion être encore heurtés en raison de représentations voire des places que nous occupons les uns et les autres dans le champ de la protection de l'enfance, ils se situent le plus souvent dans le registre de la bonne intelligence. Dans l'intérêt supérieur de l'enfant, le développement et la consolidation du maillage partenarial reste une nécessité.

Le travail avec les familles :

Il s'agit là, du cœur de notre mission d'investigation. Nous développons des modalités de recueil des données assez classiquement mises en œuvre dans le cadre des MJIE à partir d'entretiens ciblés avec les détenteurs de l'autorité parentale et les mineurs. Dans cette logique, nous priorisons systématiquement, les visites à domicile des travailleurs sociaux afin de favoriser l'expression des parents et des mineurs dans leur cadre de vie coutumier. Les exigences sanitaires cette année nous ont cependant amenés à organiser davantage de rencontres au service, le respect des protocoles et des gestes barrières étant plus faciles à maîtriser dans nos murs. Ceci dit, nous avons, comme par le passé, poursuivi nos approches en renforçant l'utilisation de certains outils ou supports, parmi lesquels nous retiendrons :

- La rencontre entre parent et enfant en rupture de liens visant à évaluer la faisabilité de leur reprise.
- Le dispositif de médiation ethnoclinique dont l'approche constitue une opportunité de faire des ponts entre le monde d'appartenance des professionnels et celui des familles. Ce dispositif prend de l'essor ; 12 séances étaient prévues en 2020 mais 4 ont dû être annulées en raison du contexte sanitaire. En outre, certains magistrats convaincus de la plus-value de cet outil ont pu le solliciter explicitement dans leur ordonnance.



4. DEMARCHE D'AMELIORATION CONTINUE DE LA PRESTATION

Là encore, le contexte sanitaire a eu une incidence non négligeable durant cette année 2020 puisque nous avons travaillé en mode dégradé durant 10 mois.

La promotion du télétravail, la restriction des temps de présence au service, l'absence de réunions en présentiel, de moments conviviaux, d'échanges informels, en bref l'absence de tout ce qui fait la vie et la richesse d'un service a indéniablement impacté la dynamique des équipes.

Le projet de service reste néanmoins bien vivant et constitue plus que jamais un fil rouge pour les professionnels dans un contexte où les repères ont été quelque peu bousculés.

L'ambition de promouvoir sa réactualisation, en prenant en compte les évolutions sociologiques des familles mais aussi les grandes mutations sociales avec une veille particulière quant aux transformations d'un cadre législatif reste entière.

L'interdisciplinarité, socle de l'investigation et gage d'une prestation objectivée a continué de vivre, même durant le confinement, grâce à l'implication de chacun et l'utilisation d'outils de communication (WhatsApp ou zoom) qui a permis de maintenir le lien mais aussi de garantir la qualité de notre travail.

Le soutien apporté aux équipes à travers les GAP aura pu être maintenu, certes à minima pour les psychologues et aura été d'autant plus précieux qu'en plus des problématiques familiales lourdes, elles ont eu à composer avec des conditions de travail contraintes. L'objectif poursuivi vise à améliorer de façon continue la prestation proposée à partir de postures professionnelles autant que possible sécurisées, notamment face à la misère et aux comportements intempestifs de certains parents menaçants voire violents. Cela dit, améliorer la prestation passe par le souci de dégager et de valoriser chaque fois que possible (et c'est souvent le cas) des leviers de compétences tant chez les parents que chez les enfants.

5. RESSOURCES HUMAINES

2018	2019	2020
26.31	27.18	30.59

	TOTAL	Encadrement	Administratif	Educatif	Paramédical	Médical	Services Généraux
CDI	30,59	4,00	3,00	17,78	5,00	0,16	0,65
CDD temporaire	2,10		0,10	1,00	1,00		
CDD remplacement	1,00			1,00			

En 2020, les équipes du SIE ont été étoffées afin de mettre en adéquation l'activité et les moyens alloués. L'arrivée de nouveaux professionnels est à chaque fois l'occasion d'enrichir les compétences du service, de poser un regard neuf sur notre mission et nos fonctionnements.

2020 a également vu le directeur emblématique du SIE 68, Monsieur DUMEL, partir à la retraite, après avoir œuvré à la création puis au développement du service avec toujours beaucoup d'humanité. La protection de l'enfance a été le fil rouge de sa vie professionnelle. Il nous paraît essentiel de saluer le travail accompli pour garantir aux magistrats et in extenso aux enfants et à leurs familles une prestation de qualité.

Conclusion

L'année 2020, au SIE 68, aura été marquée par les turbulences liées au COVID mais aussi par l'absence de direction durant quelques mois. Malgré les circonstances qui ont complexifié l'exercice de notre mission, il s'agit de souligner la qualité du travail et par suite de la prestation rendue par les équipes, qualité unanimement reconnue par les magistrats.

2021 ouvre de nouveaux horizons, avec, il faut l'espérer, un retour à une vie plus normale mais aussi l'arrivée d'une nouvelle direction.

2021 est également une année charnière pour le SIE. Le niveau d'activité à 755 devra en effet être consolidé, dans la perspective du renouvellement de l'habilitation en 2022.

Mais cette année sera aussi l'occasion de remettre à l'ouvrage « le penser ensemble » pour mieux « faire ensemble ». La réactualisation du projet de service, la reprise des formations, les GAP, les outils tels que la médiation ethnoclinique, l'observation du jeune enfant et pourquoi pas, à l'avenir, la médiation familiale, sont autant d'occasions de réfléchir ensemble, de développer des compétences individuelles et collectives qui viendront nourrir l'expertise du service et répondre au mieux à notre mission d'aide à la décision des magistrats.